



5^{EME} CONFERENCE SUR LES ACTIFS IMMATERIELS TERRITORIAUX

PLATEFORMES, DONNEES ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Conférence du 28 novembre 2019
(14h-17h)

CDC, Espace mezzanine à Austerlitz 3

17 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

L'ubiquité du numérique a grandement facilité l'émergence des plateformes comme mode d'organisation dominant des activités au plan microéconomique (l'entreprise), mais également au plan territorial - local, régional et global. La plateformesation renvoie à un mode d'organisation articulant des éléments centraux - notamment de connaissances et d'informations - à des éléments périphériques, sans cesse en recombinaison. C'est ce mode d'organisation qui est adopté par les grandes plateformes numériques (en particulier les GAFA). Mais la plateformesation ne concerne pas seulement les entreprises «purs players» du numérique. Ce mode est également adopté par des entreprises traditionnelles : les grandes chaînes hôtelières se plateformesent, pour sauvegarder leurs marges.

Au plan territorial, la plateformesation est à l'œuvre dans les nouveaux espaces de mobilité, autour notamment du véhicule autonome, mais également dans le développement de nouveaux services aux usagers. La plateformesation est également adoptée par les Etats pour le développement d'innovations de services (En Estonie, les services publics sont centrés sur les besoins des citoyens, -carte d'identité, permis de conduire, vote ...), et l'expérimentation de nouvelles démarches institutionnelles (cas de la Finlande, par exemple). Le Japon développe un programme pour une société 5.0, au sein duquel l'intelligence artificielle, les données, jouent un rôle clé, mais avec une attention particulière à la dimension dignité, inclusion et durabilité de la société¹.

En France, un rapport du Conseil d'Etat de 2017² a mis en évidence l'importance de penser la rupture apportée par les plateformes numériques, et la nécessité d'accompagner « l'ubérisation ». Le rapport souligne notamment le fait que « l'économie de l'« ubérisation » répond aussi à une demande d'autonomie dans l'activité professionnelle » (p.56). Plus récemment, l'Institut Montaigne, a mis en évidence le déséquilibre entre plateformes et travailleurs indépendants et la nécessité de nouvelles protections³.

On le voit donc, la plateformesation est en action dans plusieurs contextes institutionnels. Du fait de son caractère transformateur, elle appelle à une revisite de la façon dont les entreprises et les organisations publiques, dans les territoires, développent et mettent en œuvre leurs stratégies d'intervention, de coordinateur et d'investissement. La question est à la fois stratégique et institutionnelle : stratégique, en raison de la nécessité de développer de nouveaux « modèles socioéconomiques » adaptés à l'ubiquité du numérique ; institutionnelle, car il convient de développer de nouveaux mécanismes de gouvernance, de coordination et, par conséquent, de nouvelles compétences.

Les données et les compétences liées constituent, dans ce contexte, l'un des leviers majeurs de cette transformation.

¹ Takao Nitta, Japan's AI strategy toward Society 5.0. Intervention à la conférence internationale ic15, Chaire européenne de l'immatériel /UNESCO, 11 juillet 2019 : <http://www.chairedelimmateriel.u-psud.fr/2019/07/12/ic15-world-conference-intellectual-capital-communities/>

² Conseil d'Etat, Etude annuelle 2017, Puissance publique et plateformes numériques : accompagner l'« ubérisation ».

³ Institut Montaigne, Travailleurs des plateformes : liberté oui, protection aussi. Rapport avril 2019.

Données, plateformes et développement territorial

Les données constituent un levier essentiel de la transformation numérique et un enjeu clé de la création de valeur, tant au niveau microéconomique, qu'au plan territorial. Des recherches récentes ont souligné l'importance et la supériorité des décisions axées sur les données pour la performance (travaux du MIT). Les données sont au cœur du processus de plateformes de l'économie, avec l'émergence d'un management en temps réel de celles-ci, qui permet par ailleurs de démultiplier les potentialités d'innovation, souvent de nature incrémentale.

Questions clés pour les territoires

Du point de vue du développement territorial, les enjeux des données et de la plateformes associée, peuvent être envisagés sous différentes dimensions complémentaires :

- **Le développement de nouveaux services** (par exemple des services de santé, d'éducation) au profit de la population ; cette dimension est essentielle, notamment, dans le contexte de la désertification des territoires ruraux. La plateformes devrait permettre la mise en commun de ressources de santé et d'éducation. Le développement de nouveaux services peut également résulter d'un meilleur usage des données publiques (par exemple données de mobilité sur un territoire) ;
- **le développement d'activités nouvelles, par création ou relocalisation**. La création de nouvelles activités au sein des territoires peut résulter du développement de nouveaux services, mais également d'un processus de relocalisation d'activités, du fait de l'attractivité des territoires, résultant de ces mêmes services, mais également de l'amélioration de l'infrastructure numérique de façon plus générale ;
- **la mise en grappes d'activités existantes** (clusterisation). La facilitation de la mise en relation d'activités est une caractéristique clé du numérique ;
- **la facilitation d'articulation entre activités locales et activités mondialisées**, particulièrement pour les activités intensives en connaissances (notamment pour les micromultinationales de services informatiques), Mais ceci concerne également la valorisation de marques locales ou de savoir-faire locaux ;
- **la facilitation des processus de socialisation, portés par de nouveaux circuits économiques**, et le partage. Le développement de plateformes facilite également des processus de partage de biens et de services, en particulier dans un contexte local (circuits courts).

Cohésion territoriale et plateformes

La plateformes, si elle remet en cause les règles d'interaction socio-économique existantes, elle appelle aussi à en créer d'autres, notamment s'agissant des relations entre les personnes, les groupes et les communautés. Aussi, la cohésion territoriale est à considérer à travers le prisme de la remise en cause des équilibres socio-économiques intra territoriaux, ainsi qu'entre territoires, mais également à travers les opportunités d'innovation dans les liens existants.

L'emploi, les compétences et les « nouvelles » solidarités de demain

L'emploi est au cœur du débat sur la plateformes des activités, et de la transformation numérique de manière plus générale. La transformation des emplois est considérée comme acquise, même si par ailleurs, il y a débat sur la part des emplois existants qui pourraient être supprimés. En tout état de

cause, la question du développement de nouvelles compétences est essentielle, y compris au plan territorial. Quels programmes de formation mettre en œuvre ? Quelles compétences nouvelles (techniques, cognitives, d'interaction) développer et selon quelles modalités (MOOC, formation professionnelle, formation universitaire ?).

L'innovation institutionnelle : nécessité et opportunité

L'ensemble de ces éléments appellent à discuter d'un agenda pour l'innovation institutionnelle au plan territorial. Il ne s'agit pas ici d'une question théorique, mais d'un problème éminemment pratique de l'action publique. La plateformes appelle en effet à innover dans les règles de fonctionnement des institutions, en particulier en ce qui concerne l'adoption de rôles différenciés et contextualisés pour les collaborateurs et les institutions concernées (définition des stratégies, soutien aux innovations, actions d'animation territoriales, mobilisation des tiers lieux par exemple).

En termes concrets, les problèmes posés par la plateformes sont de divers ordres :

- dans un système de production en voie d'hybridation, comment faciliter les interactions entre les acteurs socioéconomiques, et combattre les positions dominantes et les rentes associées ?
- Comment développer des instruments d'investissement permettant l'initiative et le développement de projets numériques, portés ou associés à des plateformes ?
- Quels rôles spécifiques pour les acteurs publics, et quelles modalités de partenariat public/privé ?
- Comment s'assurer de l'adaptation continue des instruments d'intervention publique, dans un contexte où l'accélération constitue la règle ?

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

Cette 5^{me} conférence a quatre objectifs:

1. *Procéder à un premier état de l'art de la question des plateformes, des données et du développement territorial;*
2. *Discuter des modalités de développement de la plateformes comme pratique, au sein des territoires ;*
3. *Discuter des profils de compétences de demain, à développer au sein des territoires ;*
4. *Discuter des modalités de soutien et d'investissement dans les territoires, avec le prisme des plateformes.*

Les acteurs institutionnels, les porteurs de projets plateformes à portée territoriale, les chercheurs et les experts sont invités à échanger sur ce thème d'une grande importance pour le développement et la cohésion des territoires.

La conférence sera organisée autour d'une série de thèmes et de pratiques. Elle privilégiera ces dernières par rapport à la dimension purement analytique.

INSCRIPTION

PROGRAMME DE LA CONFERENCE

Plateformes, données et développement territorial

Modération de la Conférence par Ahmed Bounfour, Université Paris-Sud, Université Paris-Saclay

13h30	Accueil-Café
14h00	Ouverture de la conférence : Marianne Faucheux directrice adjointe du Département Cohésion Sociale et Territoriale de la Direction de l'Investissement, Banque des Territoires, Caisse des Dépôts
14h15-15h00	Session 1- Plateformes, création de valeur et action publique
	<ul style="list-style-type: none">▪ Introduction par Ahmed Bounfour, « Plateformes et plateformes : les institutions clés du XXIème siècle », Chaire européenne de l'immatériel, Université Paris-Sud, Université Paris-Saclay▪ « Numérique, capacités entrepreneuriales et plateformes dans les territoires », Raffaele Trapasso, OCDE▪ « Comment l'action publique peut-elle tirer parti de l'émergence des plateformes », Timothée Paris, Maître de requêtes, Conseil d'Etat
15h00-17h00	Session 2: Données, plateformes et développement territorial
	<p>Table ronde 1 : « Les plateformes : outil d'innovation et de développement des territoires »,</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Sophie Rognon, Directrice des Infrastructures et de l'Economie Digitale, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes▪ Jean-Luc Sallaberry, Chef du Département numérique de la FNCCR, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)▪ « La région Ile-de-France : une smart région organisée autour de ses données », Antoine Carette, Adjoint à la Directrice Donnée, Numérique et Smart Région▪ Témoignage par la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts, Benoît Sénéchal, Responsable du Pôle Fonds Propres et Mandats PIA/PIC (DICST) <p>Table ronde 2 : « Les plateformes, levier d'investissement et de cohésion des territoires »</p> <ul style="list-style-type: none">▪ « Plateformisation et cohésion des territoires », Bruno-Louis Séguin, Stratégie numérique, Conseil Régional Bourgogne Franche Comté Plateformes numériques et e-participation citoyenne▪ « L'innovation sociale et les plateformes », Emmanuel Dupont, CGET▪ « les plateformes et le développement du travail indépendant », Boris Séguay, Happy Dev, La Coop des Communs▪ « Plateformisation et stratégies numériques des villes », Marie-Françoise Guyonnaud, SmartUse, AMO de la ville du Perray en Yvelines, Doctorante, Université Paris-Sud, Université Paris-Saclay, RITM & Chaire européenne de l'immatériel
17h00	Conclusion